#### ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL T 10

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

#### Séance du 8 février 2016

16-13

Objet : Désignation des représentants du Conseil de territoire au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial T10 légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 8 février 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

#### PRESENTS:

- CLODONG Nicolas - LIBERT-ALBANEL Charlotte - ADENOT Dominique - COCQ François - LOUVIGNÉ Robin - ADOMO Caroline - DALLEAU Isabelle - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - AMAR Sophie - DE FONTAINE VIVE -- MARTIN lacques I.P. - AVOGNON ZONON Clémence CURTAZ Marie-Laure - MARTINEAU Pascale - BARNOYER Thierry - MEDINA Marc - DEGRASSAT Alain - BEAUDOUIN Patrick - DRAI Carole - PANNETIER Gilles - BEGAT Jean-Philippe - DUVAUDIER Michel - PARRAIN Mary France - BENISTI Jacques Alain - PASTERNAK Jean-Jacques - FACCHINI Monique - BENSOUSSAN Éric - PAVIE Alain - FAUTRE Christian - CADEDDU Jean-Luc - PINEL Vincent - GAILHAC Benoît - CAILLEREZ Adrien - GAILLARD René - PIO Régis - CAMBON Christian - GAUTRAIS Jean-Philippe - PRIMEVERT Catherine - CANALES Chantal - GICQUEL Hervé - RASETTI Christine - CAPITANIO Olivier - GRESSIER Jean-Jacques - RISPAL Yoann - CAPORAL Chrysis - GUIGNARD Jean-Jacques - ROESCH Germain - CARPENTIER Agnès - ROYER Christel - HERBERT Delphine - CARREZ Gilles - RYNINE Christine - HOUDOT Florence - CARTIGNY Pierre - SPILBAUER Jean-Pierre - KARACA Sengul - CERCLEY Nicole - TOLLARD Virginie - KENNEDY Marie - CHABOT Sabine - TRICOCHE Annie - LAFON Laurent - CHARBONNEL Michèle - VISCARDI Jacqueline - LAMBERT Gérard - CHARDIN Sylvie - LE BIDEAU Dominique - VOGUET Jean-François - CHAULIEU Stéphane - LE GUILLOU Patrick - ZELIOLI Valérie - CHETARD Catherine - LEBEAU Pierre - CIPRIANO Philippe

## ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- Monsieur BERRIOS Sylvain, 1et Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ,
- Monsieur HERBILLON Michel, 3ème Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO,
- Monsieur BRETILLON Jean-Marie, 7eme Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GICQUEL,
- Monsieur DOSNE Olivier, 10ème Vice-Président, a donné pouvoir à Monsieur GRESSIER,
- Madame CAMPOS BRETILLON, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Madame HERBERT,
- Madame CROCHETON Florence, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur MEDINA,
- Madame FENASSE Delphine, Conseillère de Territoire, a donnée pouvoir à Monsieur COCQ,
- Monsieur JEANNE Laurent, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur DUVAUDIER,
- Monsieur OUDINET Michel, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur BENISTI,
- Monsieur LACHELACHE Nassim, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur PIO,
- Monsieur PETTENI Henri, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Madame CARPENTIER,
- Monsieur SEMO Igor, Conseiller de Territoire, a donné pouvoir à Monsieur CAMBON,
- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie, Conseillère de Territoire a donnée pourvoir à Monsieur RISPAL
- Madame TRIMBACH Pascale, Conseillère de Territoire, a donnée pouvaige de la sieup BFAH DE LINE

094-249400078-20160208-16-13-DE Date de télétransmission : 10/02/2016 Date de réception préfecture : 10/02/2016

### **ABSENT NON REPRESENTE:**

Monsieur DELECROIX Pierre-Michel, Conseiller de Territoire

Soit 87 conseillers présents ou représentés,

### SECRETAIRE DE SEANCE:

Monsieur Adrien CAILLEREZ

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire T 10, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

## **CONSEIL DE TERRITOIRE**

#### **SEANCE DU 8 FEVRIER 2016**

OBJET : Désignation des représentants du Conseil de territoire au sein du syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

# LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L. 5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants, L. 2122-7 et suivants, L. 2122-8 et suivants, L. 2122-9 et suivants, L. 2122

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'article 3 de l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

VU le décret n° 2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU les statuts et la composition du Syndicat mixte pour traitement des déchets urbains du Val-de-Marne à la date du 31 décembre 2015,

CONSIDERANT que l'établissement public territorial se substitue à ses communes membres qui étaient adhérentes du Syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) (Communes de Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois, La Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Villiers-sur-Marne) à compter du 1er janvier 2016 et qu'il y a lieu de désigner un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont elles disposaient avant la substitution, à savoir un délégué par tranche de 30 000 habitants par collectivité, soit 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants,

Communes	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
Bry-sur-Marne	1	1
Champigny-sur-Marne	3	3
Fontenay-sous-Bois	2	2
Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	3	3
Saint-Maur-des-Fossés	3	3
Villiers-sur-Marne	1	1

CONSIDERANT que cette substitution est effective jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard et qu'à l'issue de cette période, l'établissement public territorial sera retiré de plein droit du Syndicat mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

Accusé de réception en préfecture

CONSIDERANT qu'en application de l'article L. 2121-21 du code géné Date de réception préfecture ; 10/02/2016 les nominations doivent se dérouler au scrutin secret néanmoins, le Conseil de territoire peut décider, a l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret

### CONSIDERANT les candidatures de :

En qualité de titulaire

Communes	Délégués titulaires
Bry-sur-Marne	Emmanuel GILLES DE LA LONDE
Champigny-sur-Marne	Caroline ADOMO
	Valérie TECHER
	Chrysis CAPORAL
Fontenay-sous-Bois	Fabienne BIHNER
	Didier LEVY
Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	Alain PAVIE
	Olivier DUHAMEL
	Jean-Jacques PASTERNAK
Saint-Maur-des-Fossés	Philippe CIPRIANO
	Didier KOOLENN
	Germain ROESCH
Villiers-sur-Marne	Christiane MARTI

### CONSIDERANT les candidatures de :

En qualité de suppléant :

Communes	Délégués suppléants
Bry-sur-Marne	Jean-Pierre ANTONIO
Champigny-sur-Marne	Christophe GAIGNE
	Jean-Jacques GUIGNARD
	Colin ROGERS
Fontenay-sous-Bois	Philippe CORNELIS
	Georges LOCKO
Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	Chantal CANALES
	Véronique RAYNAUD
	Christine RYNINE
Saint-Maur-des-Fossés	Adrien CAILLEREZ
	Laurent DUBOIS
	Hélène LERAITRE
Villiers-sur-Marne	Nassim BOUKARAOUN

CONSIDERANT qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du syndicat mixte,

## Le Conseil de territoire,

**DECIDE** à l'unanimité de renoncer au scrutin secret et d'adopter à mains levées la désignation des représentants l'Etablissement Public Territorial T10 au sein du SMITDUVM;

**DECLARE** élus, pour représenter l'établissement public territorial T10 au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne jusqu'au 31 décembre 2016 au plus tard :

# En qualité de délégué titulaire :

Communes	Délégués titulaires
Bry-sur-Marne	Emmanuel GILLES DE LA LONDE
Champigny-sur-Marne	Caroline ADOMO
	Valérie TECHER
	Chrysis CAPORAL
Fontenay-sous-Bois	Fabienne BIHNER
	Didier LEVY
Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	Alain PAVIE
	Olivier DUHAMEL
	Jean-Jacques PASTERNAK
Saint-Maur-des-Fossés	Philippe CIPRIANO
	Didier KOOLENN
	Germain ROESCH
Villiers-sur-Marne	Christiane MARTI

# En qualité de délégué suppléant :

Communes	Délégués suppléants
Bry-sur-Marne	Jean-Pierre ANTONIO
Champigny-sur-Marne	Christophe GAIGNE
	Jean-Jacques GUIGNARD
	Colin ROGERS
Fontenay-sous-Bois	Philippe CORNELIS
	Georges LOCKO
Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	Chantal CANALES
	Véronique RAYNAUD
	Christine RYNINE
Saint-Maur-des-Fossés	Adrien CAILLEREZ
	Laurent DUBOIS
	Hélène LERAITRE
Villiers-sur-Marne	Nassim BOUKARAOUN

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Jacques JP MARTIN

Accuse

Accusé de réception en préfecture 094-249400078-20160208-16-13-DE Date de télétransmission : 10/02/2016 Date de réception préfecture : 10/02/2016